

**République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit  
Commune de Ruffey-le-Château**

**Séance du conseil municipal du 9 juillet 2021**

**Nombre de conseillers** : En exercice : 11 Présents : 9 Absents : 2 Votants : 9

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> juillet 2021

**Affichage convocation le** : 2 juillet 2021

**ETAIENT PRESENTS** : COQUARD Patricia, PAUSET Emmanuel, ARNOUX Alexandre, GUILBERT Pierre-Alain, CHIAPPINELLI David, ENGGASSER Matthieu, DE CARVALHO Michel, VULIN Irène et DELMOTTE Alexis.

**PRESIDENT DE SEANCE** : COQUARD Patricia

**ABSENTS EXCUSÉS** : BOHIN Laurent, MOTTIN Richard

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ENGGASSER Matthieu

**Ordre du jour :**

Nomination d'un secrétaire de séance.

Approbation du PV du 21 mai 2021

Informations :

- Droit de préemption dans le cadre d'une délégation.

Délibérations :

- Plan de financement des travaux des logements et mairie
- Concession de cimetière
- Projet de travaux dans le cadre du CRTE

Questions diverses :

- Le point sur les travaux éclairage public
- Installation des jeux
- Devis Albizzia
- Achat de terrain dans le cadre du PLU

**01/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Matthieu ENGGASSER, secrétaire de séance.

**Vote : 9**

**Pour : 9**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Délibération 2021/07/09/01**

## **02/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 mai 2021. Il n'appelle ni remarque ni observation.

**Vote : 9          Pour : 9          Abstention : 0          Contre : 0**

### **Délibération 2021/07/09/02**

## **03/ PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DES LOGEMENTS ET MAIRIE.**

### a) Poursuite ou non de la demande de subvention départementale.

Le maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il était convenu que des demandes de subventions devaient être faites aux différents organismes :

- DETR pour l'État
- Effilogis pour la Région
- Département
- CEE

Le maire avec l'aide de la secrétaire a élaboré les différents dossiers.

Pour la DETR, nous devrions pouvoir en bénéficier.

La subvention de la Région ne pourra pas être attribuée car il faut que les logements soient occupés et que nous utilisions des matériaux bio-sourcés.

Concernant le Département, après plusieurs échanges avec les services concernés par les demandes de subventions, le Maire expose les difficultés rencontrées afin de les obtenir. En effet, le Département exige l'appellation BBC Rénovation avec des contraintes importantes dans la réhabilitation de ce type de logements.

- Épaisseur de l'isolant insuffisante pour les murs extérieurs et le plafond du premier étage
- Consommation d'énergie primaire des logements qui doit être < 96kWh/m<sup>2</sup>/an
- Prévoir une membrane frein vapeur entre l'isolant et le côté chaud
- Réaliser un test d'étanchéité à l'air en cours de chantier et à la réception des travaux
- La commune est située en zone 2 de potentiel radon, il est recommandé de réaliser un dépistage au rez-de-chaussée et une mesure de contrôle à l'issue des travaux.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal son avis sur la poursuite ou non de la demande de subvention départementale pour les logements (voir le courrier de l'Architecte).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas poursuivre la demande de subvention départementale pour les logements.

**Vote : 9          Pour : 9          Abstention : 0          Contre : 0**

### **Délibération 2021/07/09/03**

b) Plan de financement de subvention de l'Etat (DETR) BATIMENT MAIRIE (logements et mairie) :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de réhabilitation des logements et de la Mairie, dont le montant s'élève à 185 000 € HT, situé au 1, Place de la Liberté 25170 RUFFEY-LE-CHATEAU. (185 000 € moins 5 ans de loyers est égal à 175 428€)
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

o subventions : Département (sur mairie)	6 791 €
Autres (DETR)	43 856.75 €
o certificats d'économies d'énergie :	5 000 €
o autres (indemnités d'assurances, dons et legs, ...) :	..... €
o emprunts :	..... €
o fonds libres :	119 780.25 €
Plus 5.5 % de TVA	6 588€
Soit un total de	126 368.25 €
- sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat (et éventuellement autres organismes),
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce plan de financement.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

**Délibération 2021/07/09/04**

c) Plan de financement de subvention du Département pour les travaux Mairie

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de réhabilitation des logements et de la Mairie, dont le montant s'élève à 26 120 € HT, situé au 1, Place de la Liberté 25170 RUFFEY-LE-CHATEAU.
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

o subventions : Département 26 %	6 791 €
Autres DETR 25 %	6 530 €
o certificats d'économies d'énergie :	1 000 €
o autres (indemnités d'assurances, dons et legs, ...) :	..... €
o emprunts :	..... €
o fonds libres :	11 799 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce plan de financement.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2021/07/09/05**

#### **06/ CONCESSION CIMETIERE**

Monsieur et Madame DUBOIS Maurice, domiciliés au 14, rue des Jasinets souhaitent rétrocéder leur concession de terrain dans le cimetière communal.

En cas de déménagement ou de changement de choix d'obsèques, il est possible de rendre la concession à condition que la commune donne son accord.

Il ne s'agit pas d'une vente, mais d'une renonciation à tout droit sur la concession.

La demande se fait auprès de la mairie dont dépend le cimetière.

Si la commune accepte la demande, elle peut rembourser une partie du prix payé.

- Si la concession est temporaire (trentenaire ou cinquantaire), le montant du remboursement est calculé selon le temps restant à courir jusqu'à la fin de la concession.
- Si la concession est perpétuelle, c'est le conseil municipal qui décide du montant du remboursement.

La concession étant perpétuelle, il convient donc de décider du montant du remboursement.

Le conseil municipal débat autour de la possibilité de procéder à un échange de concessions. Dans le cas où l'échange ne serait pas possible, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du remboursement à 230€, prix d'attribution de cette concession.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2021/07/09/06**

#### **07/ PROJET DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU CRTE**

Les élus de la Communauté de communes du Val Marnaysien ont décidé de s'engager dans l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) lors du conseil communautaire en date de 25 mai 2021.

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires. Il a pour objectif d'accompagner sur toute la durée du mandat local la Communauté de communes et les communes dans leur projet de territoire. Il apparaît alors comme un outil privilégié de contractualisation avec l'État dans les territoires et est au fondement d'une réflexion partagée entre les communes, membres de la CCVM et la CCVM. C'est un outil qui se veut souple et évolutif ou la transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale seront des volets privilégiés dans la contractualisation.

A ce jour, le protocole d'engagement a été signé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de communes du Val Marnaysien et la Préfecture.

De ce fait, nous entrons dans la seconde phase de cette contractualisation en vue de signer le CRTE avant le 31 décembre 2021.

Afin de préparer au mieux la réunion dédiée au CRTE du 26 juillet 2021, un recensement exhaustif des projets communaux doit être fourni à la CCVM avant le 15 juillet 2021.

Le Maire souhaite donc que le Conseil municipal réfléchisse aux projets à venir afin de les inscrire dans le CRTE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transmettre à la CCVM différents projets évoqués en séance.

- Création d'une voie pour modes de déplacements doux entre Ruffey-Le-Chateau et Marnay
- Réhabilitation de la salle des fêtes
- Logements de la mairie et rénovation de la mairie
- Création d'une voie de circulation entre la rue des Jasinets et la rue du château
- Chemin piétonnier rue des Gravières vers rue des Jasinets
- Création d'un terrain de pétanque rue du Pacrot
- Réhabilitation de l'aire de jeux enfants
- Réhabilitation de la fontaine rue du Douillon
- Réhabilitation de la chapelle saint Antide
- Embellissement du cimetière

**Vote : 9**

**Pour : 9**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **Délibération 2021/07/09/07**

#### **Questions diverses**

##### Le point sur les travaux de l'éclairage public :

Le mat solaire a été installé au 23 rue Saint Antide et celui situé au 24 de cette même rue a été déplacé pour permettre au propriétaire de la place de parking de pouvoir s'y garer. Le reste des travaux dans le village débiteront fin aout.

##### Installation des jeux pour enfants

Les nouveaux jeux pour l'aire de jeux ont été reçus mais, pour l'instant, après avoir rencontré deux entreprises de terrassement, aucune n'a envoyé de devis.

##### Devis ALBIZZIA

Après les fortes pluies de ces derniers jours, une maison a été inondée car elle est située en contre-bas et réceptionne le trop plein d'eau qui s'accumule dans la jonction entre la rue Saint Antide, la rue des Jasinets et la Place de la Liberté.

Des travaux vont être réalisés par l'entreprise Albizzia pour un montant de 1 080 € HT, 1 296€ TTC qui vont diriger l'eau vers la salle polyvalente.

Achat de terrain dans le cadre du PLU

Un certificat d'urbanisme nous a été demandé en Mairie concernant une parcelle et cette dernière est concernée par un chemin piétonnier qui est un emplacement réservé du PLU.

Le conseil municipal souhaite trouver avec les acquéreurs de cette parcelle une solution qui convienne à tous et demande au Maire de les contacter rapidement.

La séance est levée à 21h47.

A Ruffey-le-Château, le 15 juillet 2021

Le Maire,  
Patricia COQUARD

